

Image not found or type unknown



Reprendre son nom de jeune fille

Par **lagazelle**, le **19/08/2010 à 23:54**

Bonjour, rnje voudrais effectuer les changements sur mes papiers officiels suite à un divorce.Comment dois-je m'y prendre?

Par **mimi493**, le **20/08/2010 à 04:36**

Vu que le nom de jeune fille n'existe pasrnVu que vous n'avez jamais changé de nom en vous mariantrnla seule chose à faire est de refaire ses papiers en virant le nom de votre mari que vous aviez choisi comme nom d'usage.